

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 25 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*;
- projet de loi 12 — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*;
- projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi/The Court of King's Bench Amendment Act*;
- projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*;
- projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. HELWER;
- M. SANDHU;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* SMITH (Lagimodière);
- M. WIEBE.

Le Comité a élu :

- M. SCHULER à la présidence;
- M. HELWER à la vice-présidence.

Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act* :

David Grant

Particulier

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 12) — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi/The Court of King's Bench Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. SCHULER

Le 25 avril 2023